



Le Mot du Maire

Dans ce numéro 11 de La Bise aux couleurs du printemps, vous trouverez entre autres des informations sur les orientations budgétaires de la commune et les investissements prévus par le conseil municipal pour l'année 2012.

Les dépenses essentielles vont au maintien en état de la voirie. Des aménagements de terrains, de parking et des toilettes publiques seront mis en œuvre au village. Également, des travaux d'entretien, de réhabilitation de notre bâtiment sur la placette en vue de la mise à disposition pour l'ouverture d'un espace brocante dès cet été.

Suite à notre demande, souvent renouvelée, du projet de mise en sécurité du carrefour RN 102/ RD 363, la Direction interdépartementale des routes nous a présenté les plans de réalisation. Toutefois, le budget nécessaire n'a pas été voté pour 2012. Il nous faut donc continuer à interroger et convaincre nos politiques sur l'urgence de la réalisation de cet aménagement.

Une urgence également : quant à l'installation d' Internet haut-débit pour tous les habitants de notre commune. Mais des difficultés techniques supplémentaires risquent de retarder les choses. En zone blanche, ou zone mal desservie, la solution satellite reste actuellement la plus adaptée.

Ces 2 derniers projets « extra communaux » seront suivis prioritairement et doivent s'accompagner de votre soutien.

Bonne lecture à tous.



Budget

Les différentes taxes sont augmentées de 1,5% pour pallier, en partie, à la hausse des charges afférentes au fonctionnement (chauffage, électricité, salaires, etc...)

	Année 2011	Année 2012	Taux moyen départemental
Taxe d'habitation	9,26	9,40	20,79
Taxe foncière	11,06	11,23	17,35
Taxe foncier non bâti	69,79	70,25	76,40

Budget 2012 :

Recettes de fonctionnement : 426 794 € Elles proviennent des impôts et taxes, des dotations de l'état, des revenus des locations et des dotations de la CCRH.

Dépenses de fonctionnement : 270 894 € Ce sont les charges d'entretien des bâtiments, les fournitures diverses, la cantine, la garderie, les charges de personnel, les intérêts des emprunts et les contributions diverses (associations, SDIS, écoles extérieures à la commune, école de musique, etc... 155 900 € seront versés au budget investissement.

Recettes d'investissement : 215 475 € Elles proviennent majoritairement de la section fonctionnement, du reversement de la TVA et de quelques subventions.

Dépenses d'investissement : 215 475 € affectés aux dépenses suivantes : la voirie (principalement la route de la Mure), le remboursement d'emprunts, les travaux à l'école (ouverture d'un 2d accès à la classe du haut), l'aménagement de bâtiments (WC public et ouverture de la 3ième arche du lavoir, maison de la Placette, local technique), les travaux de renforcement de réseaux électriques (éclairage public) et notre participation à la construction du centre de secours du Teil

Pour 2012, le remboursement de la dette communale, capital et intérêts, s'élève à 24 600€ soit environ 61€ par habitant et ne représente que 5% du budget communal.

Infos CCRH (Communauté de Communes Rhône-Helvie)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre communauté de communes s'est dotée de compétences supplémentaires.

En effet, après le tourisme et le musée de la résistance en 2011, tout le secteur « Jeunesse » ainsi que le secteur « Culture », comprenant les bibliothèques et le cinéma

Regain, sont aujourd'hui gérés par la CCRH.

Pour la compétence « Jeunesse », en continuité de la petite enfance avec les crèches du Teil et d'Alba, des activités extrascolaires visant les 3-18 ans seront développées sur le territoire de la CCRH, en lien avec les associations partenaires (CLEFS et EMAPS)

Pour la compétence « Culture », la mise en réseau informatique de toutes les bibliothèques de la CCRH et leur libre accès à la population de nos 5 communes sont effectués. Quant au cinéma, une réflexion complète des salles, le passage au numérique et l'aménagement extérieur nécessitent un investissement important qui sera réalisé au 2d trimestre 2012 pour une réouverture prévue en Janvier 2013.

Des efforts notables en matière de **collecte des ordures ménagères**, l'augmentation du nombre de bacs à disposition et la réorganisation de certains points de ramassage. C'est un domaine toujours soumis à réflexion et à votre appréciation, que vous pouvez nous transmettre. Le calcul de la taxe des ordures ménagères reste inchangé pour 2012.

A l'initiative de la CCRH, tous les élus, les producteurs et la ville du Teil vous donnent rendez-vous tous les vendredis de 16h30 à 19h30 sur le **marché de producteurs de pays** à partir du 4 mai. Un marché partenaire de la chambre d'Agriculture qui favorise les circuits courts ainsi qu'une qualité alimentaire garantie.

Visite d'Aubignas : Comme l'année dernière, l'Office de Tourisme Sud Ardèche - Rhône et Villages organise le mercredi 11 juillet, le mercredi 8 août et le mardi 14 août une visite guidée du village.

Renseignements et inscriptions au : 04 75 49 10 46, à l'OT.

Concernant l'amélioration de l'habitat, des financements peuvent être proposés, merci de vous référer au dépliant joint.



Infos CCAS

Depuis plusieurs années, le CCAS d' Aubignas verse une subvention de 0,30€ par habitant au FUL (Fonds Unique Logement). Le FUL permet de faire des aides aux ménages concernant certaines dépenses :

- ⇒ Accès au logement des locataires (prise en charge du dépôt de garantie, premier mois de loyer, assurance, ...)
- ⇒ Maintien dans le logement des locataires et propriétaires (dettes de loyer, assurance d'habitation, impayés d'eau potable, d'électricité, gaz, ...)

Ces aides sont soumises à conditions (quotient familial, situation de la famille...) La demande peut être effectuée par toute personne pour un logement situé en Ardèche.

Le paiement des aides est assuré par l'UDAF, gestionnaire des fonds. Les dossiers peuvent être retirés et déposés aux secrétariats logement du territoire (UT Sud Est, 15 rue du travail, 07400 Le Teil, 04 75 49 54 88)

Inscriptions Scolaires

Afin de pouvoir au mieux préparer la rentrée scolaire 2012, nous invitons les parents d'enfants ayant 3 ans au cours de 2012 (ainsi que les nouveaux arrivés sur la commune), à venir les faire inscrire en Mairie (heures d'ouverture du secrétariat) munis du livret de famille et des certificats de vaccinations.

Consignes : piscines, débroussaillage et écobuage.

👍 **Toute piscine doit être remplie avant le 25 mai** (cette réglementation s'applique également aux petites piscines gonflables de faible volume hors sol) . Après cette date, le remplissage fera l'objet d'une demande caractérisée au service de l'eau de la Mairie qui, suivant le débit des sources et la réglementation départementale en vigueur, l'autorisera ou non.

👍 **Le débroussaillage autour des maisons est obligatoire depuis 1985**, dans un rayon de 50m autour de votre domicile et sur une largeur de 10m de part et d'autre du chemin privé le desservant, que le terrain vous appartienne ou non (dans ce dernier cas, vous devez en informer le propriétaire pour autorisation) .

👍 **L'écobuage** : Le brûlage des broussailles et des herbes est aujourd'hui soumis à une réglementation très stricte. Veuillez vous renseigner en Mairie.



Nous comptons sur le civisme de chacun pour effectuer ces opérations en assurant la sécurité de chacun et de l'environnement.

État civil

Naissances :

Janis Rivard, le 02 Novembre 2011 chez Céline et Steve, quartier la Mûre.
Timeo Cariou, le 08 Novembre 2011 chez Clémence et Michel, arrière petit fils de Marie-louise Vialle
Louca Main Fernandes, le 10 Novembre 2011 chez Allison et Alexandre, petit fils de Viviane et Christian Main
Leeroy Rakoto Brun, le 01^{er} Décembre 2011 chez Isabelle et Patrick, Quartier Fongiraud
Warren Lecocq, le 19 Décembre 2011 chez Angélique et Jimmy, Quartier Fongiraud
Alice Borde, le 09 Janvier 2012 chez Emilie et Frédéric, Quartier Chanteduc
Nino Nabet, le 12 Février 2012 chez Audrey et Kévin, petit fils de Jean-Luc Prat
Maxence Gély, le 18 Février 2012 chez Sophie et Frédéric, Quartier Chanteduc
Célestine Hagneaux, le 21 Février 2012 chez Nadège et Jean, petite-fille de A et A Hagneaux
Clélie Vicq, le 02 Mars 2012 chez Marie et Cyril, petite-fille de A et A Hagneaux
Flavia Pereira Esteves, le 31 Mars 2012 chez Aurélie et Amilcar, Quartier Chanteduc
Lola Barbier, le 07 Avril 2012 chez Julie et Anthony, petite fille de Viviane et Christian Main

Décès :









Marius Arnaud, le 14 Janvier 2012
Jean-Claude Lavandier, le 24 Avril 2012



Calendrier



Bibliothèque : le vendredi de 17 H 30 à 19H 00

-  **Samedi 12 mai :** concours de pétanque organisé par "Les Amis de l'École d'Aubignas".
-  **Samedi 19 mai :** pour la fête du caveau d'Alba, les vignerons organisent une randonnée pédestre avec visite du village d'Aubignas.
-  **Du 17 au 20 mai :** stage d'initiation au cirque (pour les enfants des écoles) organisé par la CCRH et animé par "La Cascade".
-  **Vendredi 22 juin :** feu de la St Jean organisé par "Les Valérianes".
-  **Samedi 23 juin :** Fête de l'école. Kermesse de 14h à 16h30, préambule au Festival d'Alba à 17h. Apéritif et Repas organisés par "Les Amis de l'École d'Aubignas".
-  **Samedi 7 juillet :** concert "Le Taraf des 3 becs" organisé par "La Pie sur l'Amandier".
-  **Dimanche 9 septembre :** vide grenier organisé par "La Pie sur l'Amandier".
-  **Samedi 6 octobre :** concert-récital organisé par "La Pie sur l'Amandier", salle "Le Préau"

Secrétariat de Mairie, ouverture au public :

Mardi et mercredi : de 8 H 30 à 12 H 00,
le vendredi de 14 H 00 à 18 H 00
Tél/Fax : 04 75 52 41 69

E-mail : mairie.aubignas@orange.fr
Site Internet : www.aubignas.fr

Permanence Maire :

M.Bosquet Christian : le vendredi de 17 H à 19 H

Déchetterie d'Alba-la-Romaine : Du Mardi au vendredi de 13h30 à 17h30,
Samedi de 8h à 12h00

Déchetterie Le Teil : le Lundi de 14h00 à 18h00 ,
du Mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Communauté de Communes Rhône-Helvie :
Aubignas, Alba la Romaine, Valvignères,
St Thomé, Le Teil.



Ecrivez ou
appelez



BÂTIMENTS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

PACT Habitat et Développement Ardèche

6, cours du Palais - B.P. 409 - 07004 PRIVAS
tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Tél. 04.75.66.13.80 - Fax. 04.75.66.13.81. Email : cal-07@wanadoo.fr

Une équipe au service des ardéchois

Des permanences sont assurées sur différents secteurs :

Où :

Quand :

Renseignez-vous au 04.75.66.13.80 ou au

N° Vert 0 800 652 035

appel gratuit sur ce numéro



PACT

BÂTIMENTS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT



AVANT d'entreprendre votre projet d'amélioration,

de transformation ou de rénovation,
n'hésitez pas à nous téléphoner.

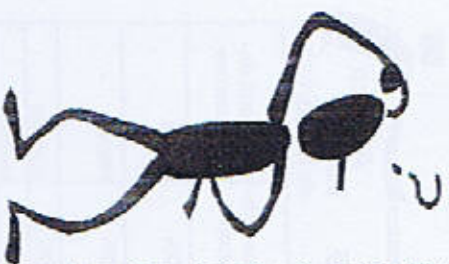
Selon votre situation,

nos conseillers habitat vous renseigneront sur
les possibilités de financements existants.

Amélioration de l'habitat vous êtes

propriétaire occupant

Vous souhaitez améliorer ou adapter le
logement que vous occupez ou que vous
allez occuper : sous certaines conditions
des financements vous sont proposés



Nature des travaux

- Amélioration de la sécurité, de la salubrité et de l'équipement du logement ou de l'immeuble
- Accessibilité et adaptation favorisant l'autonomie (personnes âgées ou handicapées).
- Travaux favorisant le développement durable : économie d'énergie ; programme Habiter Mieux

Les travaux doivent être réalisés par un artisan ou une entreprise.



BÂTIMENTS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

PACT Habitat et Développement Ardèche

6 Cours du Palais - B.P. 409 - 07004 PRIVAS CEDEX

Conditions

- Vous vous engagez à occuper le logement en résidence principale pendant 6 ans. Vos ressources ne dépassent pas un certain plafond (voir tableau).
- Le logement est achevé depuis plus de 15 ans (sauf travaux d'adaptation aux personnes handicapées).
- Les logements ayant bénéficié d'un prêt à taux "0" pour l'accession ne sont pas subventionnables.

Subvention de l'ANAH propriétaires occupants

Agence nationale de l'habitat

Liste des travaux subventionnables sur www.anah.fr	Plafond de Travaux	Taux de subvention	Plafond de ressources
Travaux lourds, logement indigne ou très dégradé	50 000 €	50%	Majoré
Amélioration sécurité et salubrité	20 000 €	50%	Majoré
		50%	Modeste
Autonomie	20 000 €	35%	Majoré
Autres Travaux		35%	Très modeste
		20%	Modeste
Programme "Habiter mieux"			
Aides à la solidarité Ecologique (ASE) du FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique)	si gain énergétique supérieur à 25%	Prime 1 100 € + maxi 500 € (*)	Modeste
Protocoles locaux	CPAH Gorges de l'Ar-dèche		
Aides collectives	CPAH Rhône-Crussol		
	PLH Rhône Helvie		
section secteur	DRAGA, Belg & Colron		
	Barès Colron		

Les subventions sont accordées sur devis.

Un conseil : Comparez plusieurs devis avant de signer.

Exigez des devis détaillés. La signature vous engage avec l'artisan.

Les dossiers sont montés par le PACT H&D dans le cadre d'une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (A.M.O.) Ils peuvent faire l'objet de frais de dossiers variables suivant les catégories de bénéficiaires et de financements.

Plafonds de ressources à compter du 01/01/2012 Revenu fiscal de Référence 2010

Nombre d'occupants	Plafonds en euros		
	Des ménages à ressources « très modestes »	Des ménages à ressources « modestes »	Des ménages à ressources « modestes / plafond majoré »
Une personne	8 934	11 614	17 687
Deux personnes	13 066	16 985	26 130
Trois personnes	15 712	20 428	31 424
Quatre personnes	18 357	23 864	36 713
Cinq personnes	21 013	27 316	42 023
Par personne supplémentaire	2 646	3 441	5 292

→ Subventions spécifiques :

Des subventions supplémentaires peuvent être mises en place dans le cadre des O.P.A.H. (Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat) : se renseigner, notamment dans le cadre « Habiter Mieux ».

→ Subventions des Caisses de Retraite, de la Région, du Département suivantes situations

→ **Handicapés** : contacter la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées au 04 75 66 78 34

→ **Eco-prêt à taux zéro** : pour travaux d'économie d'énergie (voir votre banque) ou **Point Info énergie au 04 75 35 87 34**
20 000 € ou 30 000 € suivant bouquet de travaux

→ **Crédits d'impôts renseignements auprès du Centre des Impôts**
ou **Point Info énergie au 04 75 35 87 34**

Pour équipements énergétiques de la résidence principale

- Chaudières économes, isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ; , équipement énergie solaire, électricité renouvelable : 13%, 22% ou 36%, DPE non obligatoire : 45%

* Travaux d'adaptation : 25 %

Les travaux peuvent commencer dès le dépôt du dossier complet à l'ANAH. Attendez l'accord des organismes pour les autres dossiers de subvention

Des changements de réglementation sont susceptibles d'intervenir en cours d'année.